AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1902
FR0000121253-FS0605

16 septembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

RUBIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 septembre 2014, Commonwealth Bank of Australia (Ground Floor Tower 1, 201 Sussex Street, Sydney NSW 2000, Australie), agissant pour le compte de ses filiales gestionnaires de fonds, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 septembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société RUBIS et détenir, pour le compte desdites filiales, 1 947 909 actions RUBIS représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions RUBIS sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 38 863 388 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.